

BULLETIN D'INSCRIPTION 2016

10.500Km 21.100Km

Nom.....Prénom.....

Sexe : M F

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code postalVille

Adresse électronique (écrivez bien distinctement)
.....@.....

Téléphone

Nom du club

Numéro de licence.....

Catégorie :

Circuit 10.5 Km Départ 14h00 à Pors Kernoc 8€
Circuit 21.1 Km Départ 15h00 à Pors Kernoc 8€

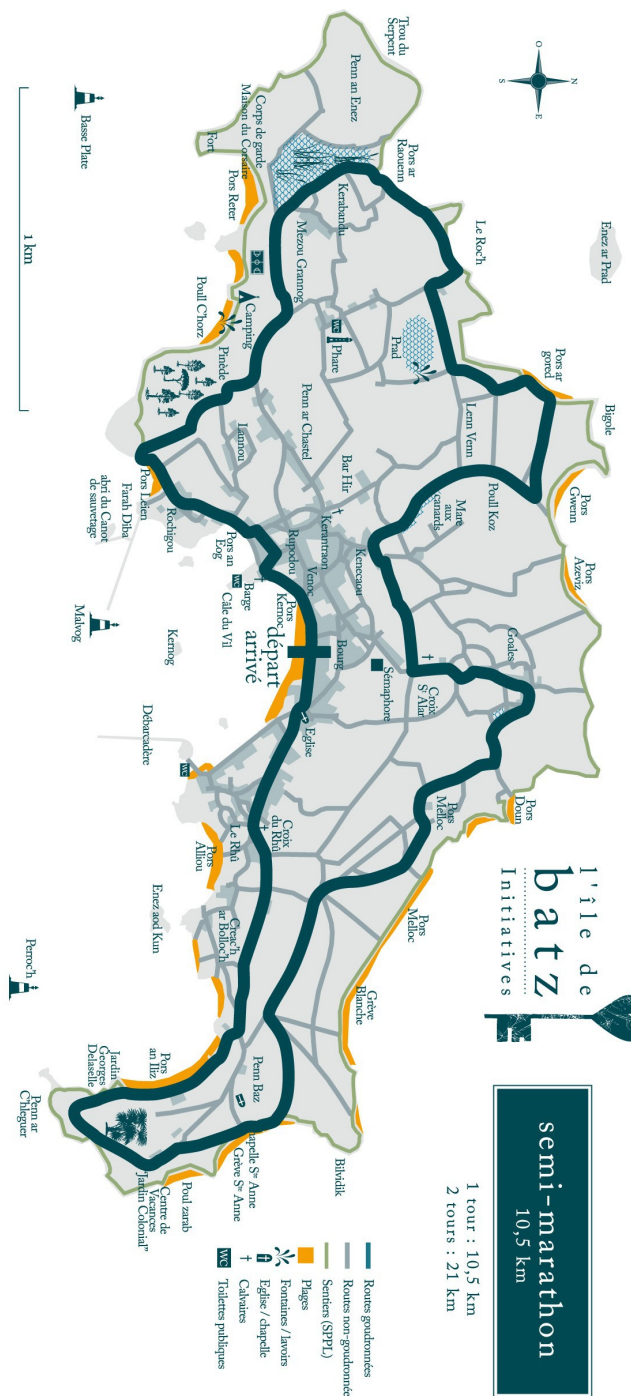
Pour vous inscrire :
sites internet :
<http://www.yanoo.net>

<http://www.iledebatz.net>

par téléphone : 06 73 55 31 78 - 02 98 61 75 75

Bulletin d'inscription à renvoyer à :
Association île de Batz initiatives - semi marathon -
29 253 Ile de Batz

Contacts : Association île de Batz initiatives :
06 73 55 31 78 - 02 98 61 75 75
E-mail : iledebatz@orange.fr



REGLEMENT DE LA COURSE

La course pédestre est ouverte aux licenciés ou non licenciés

nés avant 1998 inclus pour le 21km
nés avant 2000 inclus pour le 10,5km

- **Les participants** doivent être titulaires :
D'une licence athlétisme compétition, d'une licence athlétisme loisir ou
du PASS'running délivrés par la fédération française d'athlétisme.

OU
D'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de
l'athlétisme et de la course à pied en compétition datant de moins d'un
an (ou une copie) pour les non adhérents à la FFA.

Aucun autre document ne pourra être accepté.

(Plus de licence autre discipline sportive)

- L'organisation se réserve le droit de refuser l'engagement au moindre
doute sur la validité de la licence ou du certificat médical.

- Une assistance médicale sera assurée par un médecin.

- Des postes de ravitaillement (7 sur le 10km, 14 sur le semi) en eau et
d'épongeage sont installés tout le long du parcours ainsi qu'à l'arrivée.

- Les inscriptions sont reçues jusqu'à 2000 coureurs entre les deux
courses.

- Retrait des dossards : dimanche 6 juillet de 11h à 13h30 sous le
chapiteau de Pors Kernoc.

- La participation aux épreuves de course à pied nécessite le port du
dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles.

- L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photographies et vidéos
prises lors de l'épreuve

- La non participation à l'une des épreuves ne fera l'objet d'un
remboursement que sur présentation d'un certificat médical.

- En cas de force majeure, de catastrophes naturelles ou de toute autre
circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les
organisateurs se réservent le droit d'annuler, l'une ou l'autre des courses
sans que les concurrents puissent en demander le remboursement.

- L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage
qui pourrait survenir au cours de cette manifestation.

- Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en
accepte toutes les clauses.

ASSURANCE

L'organisateur de la course a souscrit une responsabilité civile auprès de
MMA: Cbt PASCALLON BELLEC - ROSCOFF -

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement

INFORMATIONS

- Bateaux toutes les ½ h au départ de Roscoff, de 8h à 20h

- Stationnement gratuit à Roscoff, au parking de la gare.